



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA LOIRE SECTEUR COMPRIS ENTRE NEVERS ET SAINT-LEGER-DES-VIGNES

COMMUNES D'AVRIL-SUR-LOIRE, BEARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-09-16-001 du 16 septembre 2019, il sera procédé, **du mardi 8 octobre 2019 à partir de 9h00 au vendredi 8 novembre 2019 jusqu'à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire SECTEUR COMPRIS ENTRE NEVERS ET SAINT-LEGER-DES-VIGNES, concernant les communes d'AVRIL-SUR-LOIRE, BEARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE.

Au moins un des membres de la commission d'enquête, présidée par M. Michel TELLIER, et composée de MM. Alain MICHEL et Dominique FREYLONE, désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la mairie d'IMPHY, siège de l'enquête publique, le mardi 8 octobre de 9h00 à 12h00 et le vendredi 8 novembre de 14h00 à 17h00 ;
- à la mairie de LUTHENAY-UXELOUP, le jeudi 10 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie d'AVRIL-SUR-LOIRE, le vendredi 11 octobre, de 14h00 à 17h00;
- à la mairie de CHEVENON, le mardi 15 octobre de 14h00 à 17h00;
- à la mairie de SAUVIGNY-LES-BOIS, le samedi 19 octobre de 9h00 à 12h00;
- à la mairie de BEARD, le vendredi 25 octobre de 15h00 à 18h00;
- à la mairie de SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, le vendredi 25 octobre de 14h00 à 17h00;
- à la mairie de FLEURY-SUR-LOIRE, le lundi 28 octobre de 14h00 à 17h00;
- à la mairie de DRUY-PARIGNY, le jeudi 31 octobre de 14h00 à 17h00;
- à la mairie de SOUGY-SUR-LOIRE, le mardi 5 novembre de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet « Publications », rubrique « Enquêtes publiques État »). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie d'AVRIL-SUR-LOIRE, BEARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY (siège de l'enquête publique), LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- au siège de la communauté de communes Nivernais-Bourbonnais, de la communauté de communes Loire et Allier et de la communauté de communes du Sud Nivernais.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie d'IMPHY, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet « Publications », rubrique « Enquêtes publiques État »),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- en mairies d'AVRIL-SUR-LOIRE, BEARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE
- au siège de la communauté de communes Nivernais-Bourbonnais, de la communauté de communes Loire et Allier et de la communauté de communes du Sud Nivernais

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LEBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr)